

Le 4 décembre 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 4 décembre 2017, de 20 h 00 à 21 h 15 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller
M. Jean-Luc Therrien, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Dépôt du rapport budgétaire au 1er décembre 2017 pour la période de janvier au 1er décembre 2017
7. Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget de l'année 2018
8. Ajustement des postes budgétaires
9. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
10. Rapport d'organismes
11. Avis de motion pour un règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués à la branche de la Cédrière du cours d'eau Ruisseau Clair
12. Présentation du projet de règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués à la branche de la Cédrière du cours d'eau Ruisseau Clair
13. Avis de motion pour un règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués à l'Aboiteau Saint-Louis / Saint-Denis – Phase 4
14. Présentation du projet de règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués à l'Aboiteau Saint-Louis / Saint-Denis – Phase 4
15. Soumission ouvrier municipal
16. Soumission entretien de la patinoire (surfaçage)
17. Soumission pour la conciergerie
18. Résolution signataires de chèques et transactions bancaires
19. Nomination des inspecteurs en bâtiments et en environnement
20. Nomination du conciliateur arbitre et des suppléants
21. Nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

22. Nomination d'un membre du conseil au Comité de développement de Saint-Denis
23. Adoption du calendrier des séances ordinaires – année 2018
24. Fermeture du bureau de la municipalité pendant la période des Fêtes
25. Correspondance
26. Autres sujets
27. Période de questions
28. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017

185-2017

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

186-2017

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 70 157,60 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Dépôt du rapport budgétaire au 1^{er} décembre 2017 pour la période de janvier au 1^{er} décembre 2017

Tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet le rapport budgétaire trimestriel en date du 1er décembre 2017 à chacun des membres du Conseil.

7. Date de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget de l'année 2018

CONSIDÉRANT

l'article 954 du Code municipal du Québec relatif au devoir du Conseil municipal de préparer et d'adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier;

187-2017

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu, à l'unanimité des membres présents de fixer au 20 décembre 2017 à 20 heures, la date et l'heure de la séance extraordinaire du Conseil municipal pour l'adoption du budget de la municipalité de Saint-Denis-De La Boutellerie pour l'année financière 2018 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020.

8. Ajustement des postes budgétaires

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu d'ajuster le budget de l'année 2017 dans certains postes afin d'équilibrer les dépenses;

188-2017

Il est proposé par M. Jean-Luc Therrien

Et résolu, à l'unanimité des membres présents que la municipalité accepte les transferts budgétaires proposés et autorise la secrétaire-trésorière à procéder aux transferts budgétaires pour assurer l'équilibre du budget.

9. Rapport de la Régie Intermunicipale du service des incendies

M. Dany Chénard informe les membres du conseil que s'est tenue la première séance du nouveau comité dont les membres sont les suivants :

M. Gilles Martin de Rivière-Ouelle élu président
M. Alain Desjardins de Saint-Pacôme
M. Gilles Ouellet de Saint-Gabriel
Mme Karine St-Jean de Mont-Carmel

Cinq nouveaux pompiers ont débuté leur formation.

10. Rapport d'organismes

M. Étienne Brodeur conseiller mentionne qu'un comité pour la chapelle de la Grève s'est formé dont M. René Gagnon en est le président et M. Pierre Hudon le vice-président.

M. René Gagnon publiera dans le journal municipal le résultat d'un sondage envoyé à toute la population de Saint-Denis.

Une programmation préliminaire est en préparation qui devrait inclure les activités de la Saint-Jean et de la Fête du Travail en collaboration avec les autres organismes concernés. Elle sera acheminée au Comité de Développement pour approbation.

Des demandes concernant l'aménagement de la chapelle pour la tenue de divers événements seront acheminées au Comité de Développement, le comité de la Chapelle étant un sous-groupe du Comité de Développement.

11. Avis de motion pour un règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués à la branche de la Cédrière du cours d'eau Ruisseau Clair

M. Dany Chénard conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués à la branche de la Cédrière du cours d'eau Ruisseau Clair.

12. Présentation du projet de règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués à la branche de la Cédrière du cours d'eau Ruisseau Clair

M. Réal Lévesque conseiller, présente un projet de règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués à la branche de la Cédrière du cours d'eau Ruisseau Clair.

Ce projet de règlement a pour but de répartir les coûts des travaux effectués à la branche de la Cédrière du cours d'eau Ruisseau Clair pour un montant de 4 346 \$, dont 75 % des coûts seront répartis entre les propriétaires concernés par ces travaux selon l'annexe joint au règlement et 25 % des coûts des travaux seront pris à même les fonds généraux de la municipalité.

13. Avis de motion pour un règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués à l'Aboiteau Saint-Louis / Saint-Denis – Phase 4

M. Jean-Luc Therrien conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués à l'Aboiteau Saint-Louis / Saint-Denis – Phase 4.

14. Présentation du projet de règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués à l'Aboiteau Saint-Louis / Saint-Denis – Phase 4

M. Réal Lévesque conseiller, présente un projet de règlement établissant la répartition des coûts des travaux effectués à l'Aboiteau Saint-Louis / Saint-Denis – Phase 4.

Ce projet de règlement a pour but de répartir les coûts des travaux effectués à l'Aboiteau Saint-Louis / Saint-Denis – Phase 4 pour un montant de 23 397 \$, dont 75 % des coûts seront répartis entre les propriétaires concernés par ces travaux selon l'annexe joint au règlement et 25 % des coûts des travaux seront pris à même les fonds généraux de la municipalité.

15. Soumission ouvrier municipal

CONSIDÉRANT que la municipalité doit continuer d'entretenir ses infrastructures;

CONSIDÉRANT que Ferme Pierre Garon a fait une offre à la Municipalité pour les travaux d'ouvrier municipal;

EN CONSÉQUENCE,
189-2017

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Ferme Pierre Garon pour effectuer les travaux d'ouvrier municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 pour un montant de 21 930 \$ avant taxes.

Que M. Jean Dallaire, maire, et Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'entente avec M. Garon (Ferme Pierre Garon).

Dans une situation de non-renouvellement du contrat de voirie, une période de trois mois d'avis devra être observée par l'une ou l'autre des parties concernées.

16. Soumission entretien patinoire (surfaçage)

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de services de M. Pierre Garon de Ferme Pierre Garon pour le passage de la surfaceuse sur la patinoire pour l'hiver 2017-2018 pour un montant de 2 601 \$ plus taxes;

190-2017
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte l'offre de services de Ferme Pierre Garon pour le surfaçage de la patinoire pour l'hiver 2017-2018 pour un montant de 2 601 \$ plus taxes.

17. Soumission conciergerie

CONSIDÉRANT que Madame Nicole Moreau a fait une offre de services pour l'entretien de l'édifice du Complexe municipal pour un montant de 265 \$ par semaine pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que cette offre de services comprend les heures normales d'une semaine soit 11 heures et exclut les heures excédentaires pour les activités spéciales telles, le symposium de peinture, et les activités du Noël au cœur du Kamouraska;

191-2017
EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de Madame Nicole Moreau pour un montant de 265 \$ par semaine pour l'entretien de l'édifice Complexe municipal et un montant horaire de 17 \$ pour les heures excédentaires faites dans le cadre d'activités spéciales tel que mentionné dans l'offre de services.

18. Résolution nommant les signataires de chèques et transactions bancaires

CONSIDÉRANT

que suite aux élections municipales il y a lieu de renommer les signataires de chèques et de transactions bancaires;

EN CONSÉQUENCE,
192-2017

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que les signataires des chèques et transactions bancaires nécessitant une signature soient :

Madame Anne Desjardins, directrice générale

Monsieur Jean Dallaire, maire

Monsieur Réal Lévesque, conseiller et maire suppléant.

19. Nomination des inspecteurs en bâtiments et en environnement

CONSIDÉRANT

la réglementation d'urbanisme de la municipalité, notamment

- l'article 3.1.1 du règlement numéro 170 étant le règlement concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction,

- l'article 1.4 du règlement de zonage numéro 171,

- l'article 1.4 du règlement de lotissement numéro 172,

- l'article 1.4 du règlement de construction numéro 173 en regard de la désignation du fonctionnaire responsable de l'application desdits règlements;

CONSIDÉRANT

l'existence d'une entente inter municipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement entre la municipalité régionale de comté de Kamouraska et d'autres municipalités;

193-2017
EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. Jean-Luc Therrien

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Gilles Plourde à titre d'inspecteur en bâtiments et en environnement, chargé de l'application de la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie ainsi que son adjoint et son adjointe M. Donald Guy et Mme Hélène Lévesque, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018.

20. Nomination du conciliateur arbitre et des suppléants

CONSIDÉRANT

que la MRC de Kamouraska a adopté une entente de conciliateur arbitre en juin 2015;

CONSIDÉRANT

que chacune des municipalités de la MRC de Kamouraska s'est vue attribuer un conciliateur arbitre qui sera le premier répondant pour les cas nécessitant son intervention;

CONSIDÉRANT

que deux substituts ont été nommés pour chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu, pour chacune des municipalités, de nommer par résolution le conciliateur arbitre et ses substituts;

194-2017
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Donald Guy comme conciliateur arbitre et de nommer comme substitués Mme Hélène Lévesque et M. Gilles Plourde pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie à compter du 1^{er} janvier 2018 et ce, pour une durée d'un an.

21. Nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT

que suite aux élections municipales, il y a lieu de nommer les membres du Comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT

qu'il est nécessaire de former ce comité afin de prendre en charge les dossiers portés à son attention et ainsi faire ses recommandations aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,
195-2017

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Comité consultatif en urbanisme soit composé des personnes suivantes :

M. Pierre Hudon, président (nomination reconduite)
M. Étienne Brodeur, représentant du conseil municipal (nouvelle nomination)
M. Albert Pelletier, citoyen (nomination reconduite)
M. Georges Arsenault, citoyen (nomination reconduite)
et
M. Jean Dallaire, maire.

Mme Anne Desjardins agira en tant que secrétaire du CCU.

22. Nomination d'un membre du conseil au Comité de développement de Saint-Denis

CONSIDÉRANT

que suite aux élections municipales, il y a lieu de nommer un membre du conseil municipal au Comité de développement de Saint-Denis;

CONSIDÉRANT

que selon les règlements généraux du Comité de développement de Saint-Denis le maire est d'office;

EN CONSÉQUENCE,
196-2017

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Étienne Brodeur représentant du conseil municipal au Comité de développement de Saint-Denis.

23. Adoption du calendrier des séances ordinaires – année 2018

CONSIDÉRANT

que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
197-2017

il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents, que le calendrier ci-après présenté soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances se tiendront le lundi, à l'exception de la séance des mois de janvier, avril, juillet et de septembre qui se tiendra le mardi. Les séances débuteront à 20h :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| - 9 janvier 2018 | - 5 février 2018 |
| - 5 mars 2018 | - 3 avril 2018 |
| - 7 mai 2018 | - 4 juin 2018 |
| - 3 juillet 2018 | - 27 août 2018 |
| - 4 septembre 2018 | - 1er octobre 2018 |
| - 5 novembre 2018 | - 3 décembre 2018 |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

24. Fermeture du bureau de la municipalité pendant la période des Fêtes

CONSIDÉRANT

l'obligation, pour la municipalité, de donner des congés fixes à ses employés pendant la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE
198-2017

il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu, à l'unanimité des membres présents, que le bureau municipal soit fermé durant le temps des fêtes, du 22 décembre 2017 jusqu'au 7 janvier 2018 inclusivement.

Le bureau sera ouvert à compter de 10 h 00, le lundi 8 janvier 2018.

Un avis de fermeture du bureau municipal sera affiché à l'entrée du Complexe Municipal, à l'entrée de l'Église, dans le Journal municipal ainsi que sur le site Web de la municipalité.

25. Correspondance

25.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Programmation de la TECQ révisée et déposée le 19 octobre 2017 a été acceptée par le ministère. Un versement additionnel de 35 688 \$ a été accordé.

25.2 Ministère des Transports

Accusé réception de la résolution concernant l'appui à Bombardier concernant le REM (Réseau électrique métropolitain), pour un contenu local.

25.3 Député Norbert Morin

Le député félicite les élus pour leur élection aux postes de conseillers municipaux de 1 à 6.

25.4 Centraide KRTB-Côte-du-Sud

Campagne Centraide 2017 au Kamouraska

CONSIDÉRANT

que Centraide est un organisme qui lutte contre la pauvreté et l'exclusion;

CONSIDÉRANT

que grâce à Centraide ce sont 12 œuvres de bienfaisance qui sont soutenues, dont : les personnes âgées en perte d'autonomie, de jeunes et de femmes victimes d'abus de toutes sortes, de familles et de personnes à très faible revenu, de gens vivant des problèmes de santé physique ou mentale;

CONSIDÉRANT

que pour atteindre l'objectif de 95 000 \$ que s'est fixé l'organisme cette campagne est présentement en cour;

EN CONSÉQUENCE,

199-2017

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents de faire don d'un montant de 100 \$ afin de soutenir la cause de Centraide KRTB-Côte-du-Sud.

25.5 Feuillet Paroissial Kamouraska Ouest

Demande de commanditaires

CONSIDÉRANT

qu'une demande a été faite à la Municipalité afin de devenir commanditaire dans le Feuillet paroissial de l'unité pastorale Kamouraska – Ouest

CONSIDÉRANT

que la publication du feuillet se fait conjointement avec les paroisses de Saint-Philippe, Mont-Carmel, Saint-Gabriel, Saint-Pacôme et Rivière-Ouelle;

CONSIDÉRANT

que le désir de l'équipe pastorale est de présenter un seul feuillet paroissial dans les six paroisses;

EN CONSÉQUENCE,
200-2017

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte de commanditer le feuillet paroissial pour un montant de 200 \$

Que le montant soit prévu au budget de l'année 2018.

25.6 CPA La Pocatière

Campagne de financement 2017-2018

CONSIDÉRANT

que la municipalité a reçu une offre de partenariat du Club de Patinage Artistique de La Pocatière par le biais d'une publicité sur le Babillard du Centre Bombardier, dans leur dépliant, sur leur site Web et dans le Journal le Placoteux;

CONSIDÉRANT

qu'une citoyenne de Saint-Denis est inscrite au club;

EN CONSÉQUENCE,
201-2017

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter, *M. Étienne Brodeur* conseiller, ayant déclaré son intérêt compte tenu qu'un membre de sa famille fait partie du club, que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie achète un espace publicitaire au montant de 75 \$.

26. Autres sujets

Mme Anne Desjardins informe les élus que :

CONSIDÉRANT

Marche - La pharmacie Familiprix de Saint-Pascal

que le 21 avril 2018, la pharmacie Familiprix de Saint-Pascal en association avec Opération Enfant Soleil tiendront une marche sur la route 287 entre Saint-Philippe-de-Néri et Saint-Denis-De La Bouteillerie;

CONSIDÉRANT

que cette marche a pour but d'amasser des fonds pour les enfants malades;

CONSIDÉRANT

que les organisateurs doivent avoir une autorisation municipale afin de leur permettre de circuler sur les routes;

EN CONSÉQUENCE,
202-2017

Il est proposé par M. Jean-Luc Therrien

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la tenue de cette marche le 21 avril 2018 sur la route 287 entre Saint-Philippe-de-Néri et Saint-Denis-De La Bouteillerie.

CONSIDÉRANT

Formation ADMQ

que suite à l'adoption du projet de Loi 122 une formation pour tous les directeurs municipaux se tiendra à Rivière-du-Loup les 17 et 18 janvier 2018;

CONSIDÉRANT

que c'est deux jours s'inscrivent dans le cadre de journées de perfectionnement afin d'identifier les impacts de la Loi 122 pour adopter de nouvelles manières de se conformer à la Loi 122;

CONSIDÉRANT

que le fait de s'inscrire maintenant permet d'obtenir un rabais de 15% sur le coût d'inscription;

EN CONSÉQUENCE,
203-2017

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à assister à ces deux jours de formation, de défrayer les coûts de l'inscription soit 522 \$ plus taxes ainsi que les frais de déplacement.

La dépense sera affectée au budget de 2018.

Correction au procès-verbal du 2 octobre 2017

Une demande est faite afin d'apporter une correction au procès-verbal du 2 octobre 2017 en ce qui concerne la résolution 160-2017 au dernier paragraphe.

On devrait lire ce qui suit :

Mme Anne Desjardins Directrice générale informe le public et les élus que le tarif 2018 du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup a est en légère hausse comparativement à l'année 2017 sauf pour les résidus contenant de l'amiante qui est un ajout en 2018.

Honoraires professionnels pour l'évaluation d'un terrain

CONSIDÉRANT

que la municipalité doit faire évaluer un terrain qui figure dans le projet d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT

que la municipalité a reçu une offre des Évaluations Pascal Arsenault pour un montant de 900 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,
204-2017

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Évaluations Pascal Arsenault pour un montant de 900 \$ plus taxes.

L'évaluation devra être faite cette semaine pour la remise du rapport au plus tard le 21 décembre 2017.

Mme Lynda Lizotte conseillère, demande s'il serait possible d'ajouter de l'éclairage aux boîtes postales du Parc Bellevue. M. Dallaire mentionne que des vérifications seront faites auprès de Poste Canada afin de valider en premier lieu s'il leur appartient d'acquiescer à cette demande.

M. Étienne Brodeur, conseiller demande que soit ajouter sur le site Web de la municipalité les noms des membres du Comité de la Chapelle au même titre que les autres organismes de Saint-Denis.

M. Jean Dallaire, maire fait la nomenclature des responsabilités de chacun des élus suite à une demande d'un citoyen.

27. Période de questions

M. René Gagnon demande des précisions quant à l'intervention au Ruisseau Clair.

M. Jean Dallaire explique le processus et les raisons des interventions dans divers cours d'eau.

M. Claude Morin demande de quelle municipalité proviennent les nouveaux pompiers.

M. Dany Chénard apporte les précisions suivantes :
2 de Mont-Carmel, 2 de Rivière-Ouelle et 1 de Saint-Pacôme.

M. Morin demande où la municipalité en ait rendu avec le dossier des eaux usées.

M. Dallaire explique que la décision de la CPTAQ autorise une aliénation sur une partie de deux Lots pour l'implantation d'un bâtiment et d'un étang aéré ainsi que des servitudes pour l'évacuation des eaux à traiter et traitées. Des rencontres se tiendront sous peu avec les propriétaires concernés. Par la suite un mandat sera donné afin de préparer un appel d'offres aux ingénieurs pour la préparation des plans de conception.

M. Louis-J. Desjardins mentionne que suite à son intervention avec le responsable de chantier lors d'un nettoyage de cours d'eau, il ne trouve pas normal que le nettoyage ne soit pas fait dans les boisés. Qu'il a déjà demandé qu'un entretien soit fait à une partie du cours d'eau des Bras et qu'il a essuyé un refus.
Des vérifications seront faites auprès des responsables à la MRC.

28. Clôture et levée de la séance

205-2017

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 15.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins, Directrice générale
et secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILE-TOUT INC	1 149,76 \$
ANNE DESJARDINS	1 142,71 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	600,17 \$
BASE 132	68,99 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	153,82 \$
CAMPOR ENVIRONNEMENT INC	1 187,40 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	550,78 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	364,36 \$
EAU LIMPIDE INC	100,00 \$
ÉCOLE DESTROISMAISONS	20,00 \$
FERME PIERRE GARON	2 101,16 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.	86,23 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC	664,56 \$

MRC DE KAMOURASKA	29 493,00 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	249,92 \$
NICOLE MOREAU	6,90 \$
PREMIERTECH AQUA	810,57 \$
PUBLICITÉ P.A. MICHAUD	189,53 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 590,35 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	247,20 \$
ROGER DUBÉ	98,87 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	12 858,38 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	4 464,90 \$
	SOUS-TOTAL
	61 199,56 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTURNABLES DU MOIS DE NOVEMBRE 2017

SALAIRES (NOVEMBRE 2017)	4 838,47 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (NOVEMBRE 2017)	2 029,57 \$
CONCIERGERIE	1 632,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	159,56 \$
VIDÉOTRON	148,78 \$
HYDRO-QUÉBEC	
FRAIS BANCAIRE	149,66 \$
	SOUS-TOTAL
	8 958,04 \$
	GRAND-TOTAL
	<u>70 157,60 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2017 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 13 novembre 2017

Annexe

Résolution

186-2017